

## **Compte rendu de la séance du lundi 15 avril 2019**

Secrétaire(s) de la séance:

Bernard FAURIE

### **Ordre du jour:**

Tour de table des commissions CCCLM  
Amortissement subvention  
Vote des 4 taxes  
Subvention aux associations  
Présentation et vote du budget  
Réunion publique adressage : date  
RPI + Scolarité  
Achat tables bois et matériel sportif  
Questions diverses

### **Tour de table des commissions :**

Jean Louis POUJADE informe que la maison de santé de la communauté de communes va s'agrandir. Les modalités d'agrandissement sont à l'étude chez l'architecte.

**RPI voyage scolaire** : participation de la commune 100 € + 67 € par enfant.

**PLUI** : Redémarrage des réunions pour finaliser le projet avant la fin du mandat.

**Reunion publique** : Une réunion publique est prévue le 19 mai 2019 concernant l'adressage et le PLUI.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Amortissement subventions équipement versé- bâtiments et installations ( DE 2019 09)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 26 février 2019.

Il informe le Conseil Municipal que le code général des collectivités territoriales énumère à l'article L.2321-2-28 les dépenses obligatoires, parmi lesquelles figurent les amortissements.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, les comptes 204 (subventions d'équipement versées), doivent faire l'objet d'un amortissement obligatoire.

Afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de définir une durée d'amortissements pour les subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations.

Le Maire propose aux élus un amortissement d'une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette durée d'amortissement de cinq ans.

**Vote du budget primitif - blars ( DE 2019 11)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Blars,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Blars pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 280 330.92 Euros**

**En dépenses à la somme de : 280 330.92 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	49 342.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 500.00
014	Atténuations de produits	6 756.00
65	Autres charges de gestion courante	33 760.00
66	Charges financières	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	4 000.00
022	Dépenses imprévues	3 553.81
023	Virement à la section d'investissement	71 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	352.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>191 263.81</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	900.00
73	Impôts et taxes	28 940.00
74	Dotations et participations	55 234.00
75	Autres produits de gestion courante	4 320.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	101 869.81
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>191 263.81</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	230.00
21	Immobilisations corporelles	81 050.11
16	Emprunts et dettes assimilées	7 787.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>89 067.11</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 300.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	667.00
021	Virement de la section de fonctionnement	71 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	352.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	10 748.11
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>89 067.11</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à BLARS, les jour, mois et an que dessus.

Vote des quatre taxes ( DE 2019 12)

**OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux.**

*Le conseil municipal étudie l'état n° 1259 présenté par le Maire, portant modification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2019.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :*

**Vote des taux des  
Impôts directs locaux.**

<i>Taxes</i>	<i>Taux</i>	<i>Bases</i>	<i>Produit</i>
<i>D'habitation</i>	<i>6.54</i>	<i>197 700</i>	<i>12 930</i>
<i>Foncière (bâti)</i>	<i>6.34</i>	<i>125 900</i>	<i>7 982</i>
<i>Foncière (non bâti)</i>	<i>47.32</i>	<i>7 900</i>	<i>3 738</i>
<i>CFE</i>	<i>10.24</i>	<i>2 500</i>	<i>256</i>

**Cette décision est prise à :   5 voix pour.  
  1 voix contre  
  4 abstentions**

**Dotation aux associations ( DE 2019 13)**

Après avoir voté le budget primitif qui prévoit une dotation aux associations, le Maire informe le conseil des demandes de subventions reçues en Mairie.

Après les avoir étudiées, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer ces subventions comme suit :

- Mutuelle coups durs	50 €
- Société de chasse	200 €
- Club des aînés	50 €
- Voyage des écoles	500 €
- APE	50 €
- A Définir	150 €

Fait et délibéré BLARS, les jour, mois et an que dessus.